

**Le Courier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté N° 96 - 4 décembre 2007** - Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche Mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es. Merci  
*Coordination Française Marche mondiale des femmes 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, tel 01 44 62 12 04 ; 06 80 63 95 25, Site : <http://www.marchemondiale.org>.*

---

## **MOBILISATIONS**

- 1 - 8 Décembre, contre le chômage, la précarité et les exclusions
- 2 - Paris-Montréal, 6 décembre
- 3 - 6ème Campagne contre les jouets sexistes : 5-15 décembre 2007

## **TEXTES**

- 4 - Dépôt Loi Cadre : communiqué CNDF
- 5 - Droit des femmes étrangères au séjour : une victoire de la mobilisation et de la solidarité !
- 6 - L'avortement à l'étranger : Le droit au libre choix doit se conjuguer à l'europeenne !

## **COLLOQUES, DÉBATS, RÉUNIONS...**

- 7 - Lyon : « L'égalité Femmes/Hommes dans le développement »
- 8 - Femmes en migration : Images et réalités
- 9 - Rencontre-débat : " Les arabes, les femmes, la liberté"
- 10 - Colloque "Femme Crédit Handicap"
- 11 - 14 décembre, rencontre avec Wassyla Tamzali

## **FILMS, LIVRES, SORTIES....**

- 12 - livre : Contre les jouets sexistes
  - 13 - Revues
- 

## **MOBILISATIONS**

### **1 - 8 Décembre, contre le chômage, la précarité et les exclusions**

- Rencontre Marches Européennes : "contre le chômage, la précarité et les exclusions, Pourquoi et comment lutter au niveau européen ? » 10h - 13h Bourse du Travail - métro République
- Manifestation contre le chômage, la précarité, et pour la justice sociale, 14h, République

### **2 - Paris-Montréal, 6 décembre**

Comme chaque année, des membres du réseau "Encore féministes !" se rassembleront à Paris, le 6 décembre à 19h, place du Québec, à Saint-Germain-des-Prés (au coin de la rue de Rennes et du bd St-Germain) pour commémorer le massacre anti-féministe qui eut lieu le 6 décembre 1989 à la Polytechnique de Montréal. (voir <http://encorefeministes.free.fr/poly.php3>).

Nous dirons notre refus de la haine et de la violence machistes.

### **3 - 6ème Campagne contre les jouets sexistes : 5-15 décembre 2007**

*Communiqué de presse : C'est bientôt Noël, arrêtons de jouer avec le sexe !*

Pour combattre le sexisme dans les jouets et sensibiliser les adultes à la portée de leurs choix, les associations Mix-Cité, le Collectif Contre le Publi-sexisme, Les Panthères Roses, Claaaaash et les Alternatifs organisent une campagne nationale d'actions du 5 au 15 décembre 2007.

Les jouets destinés aux filles se résument facilement par « Sois belle et fais le ménage ! ». On leur offre de préférence les jouets qui évoquent la maternité et les tâches ménagères (des objets

signés notamment par des marques d'électroménager). On les incite aussi à se soumettre au diktat de la beauté, de la maigreur et de la mode : maquillage, tête à coiffer, bijoux et autres accessoires. Par opposition, l'univers des garçons est marqué par des thématiques extérieures au foyer, l'aventure, la vitesse, le bricolage, les sciences... Et, à travers les jouets des garçons, c'est la compétition, la guerre, la légitimation de la violence physique qu'on leur transmet. Il sera facile par la suite de qualifier d'innées ou de naturelles les caractéristiques féminines et masculines ainsi inculquées.

En s'attaquant aux jouets sexistes, les associations organisatrices de la campagne dénoncent le système patriarcal, où les hommes détiennent encore le pouvoir et l'hégémonie de l'hétérosexualité. A l'heure où les femmes accèdent à certaines sphères professionnelles et politiques autrefois réservées aux hommes, (même si l'égalité est encore loin...) le sexism est toujours présent au quotidien : les jouets en sont un exemple.

Cette 6ème campagne s'accompagne de la sortie d'un livre, "Contre les jouets sexistes", fruit de réflexions et d'expériences de militant-es et de professionnel-les (éducateurs-trices, instituteurs-trices...). Le livre propose des pistes de réflexion pour lutter contre ce sexism imposé aux plus jeunes.

#### *Programme de la campagne à Paris, actions de rue et débats publics en Région parisienne*

- Mercredi 5 décembre, à 19 h à la librairie Violette and Co : débat public sur l'éducation des enfants avec les auteur-es du livre « Contre les jouets sexistes » Librairie Violette and Co, 102 rue de Charonne 75011 Paris (M° Charonne)
- Samedi 8 décembre à 14 h place du Châtelet : Départ pour une action surprise.
- Dimanche 9 décembre à 14h30 à Cultura, Franconville, signatures et discussions autour de l'ouvrage « Contre les jouets sexistes » Cultura : espace commercial 330, rue du Général Leclerc 95 130 Franconville
- Mercredi 12 décembre 19h45, organisé par la librairie Quilombo, débat public sur le sexism dans les jouets avec les auteur-es du livre « Contre les jouets sexistes » au CICP 21ter rue Voltaire 75011 Paris (M° Rue des Boulets)
- Samedi 15 décembre, à 14 h, place du Châtelet : départ pour une action surprise. A 16h, Métro Pte de Pantin, à la fontaine : départ pour une action en direction des enfants

Pendant toute la campagne, distribution de tracts les soirs à la sortie de grands magasins, centres commerciaux ou supermarchés de jouets... (disponibles sur demande, ou sur le site de Mix-Cité : <http://www.mix-cite.org>. D'autres actions sont prévues à Orléans, Rennes, Nantes, Toulouse.

## TEXTES

### 4 - Dépôt Loi Cadre : communiqué CNDF

Mercredi 28 novembre, les députées Marie George Buffet, Martine Billard, Huguette Bello, Marie Hélène Amiable et Jacqueline Fraysse du Groupe de la Gauche démocratique et républicaine ont déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale la proposition de loi cadre contre les violences faites aux femmes élaborée par le Collectif national pour les Droits des Femmes et soutenue notamment par Femmes Solidaires. Cette proposition de loi sera aussi déposée sur le bureau du Sénat.

Rappelons que cette proposition de loi, s'appuyant sur l'exemple espagnol, a pour vocation, en prenant en compte tous les aspects liés aux violences perpétrées contre les femmes (information, sensibilisation, prévention, accueil, hébergement, soutien et solidarité, conséquences, abord de l'institution judiciaire, articulation pénale et civil, traitement de la récidive, etc.) de faire opérer en France un véritable saut qualitatif quant à l'appréhension de ce fléau social. Les violences subies

par les femmes sont l'expression d'un système qui infériorise et discrimine les femmes et qui nécessite donc une réponse globale, intégrant toutes ces dimensions.

Le plan proposé dernièrement par Valérie Létard, Secrétaire d'état à la solidarité, ne saurait répondre à cette exigence puisque, par exemple, il en est encore à s'interroger sur une définition des violences psychologiques au sein du couple, violences que les Nations Unies et l'Union européenne ont reconnues depuis longtemps.

Le Collectif national pour les Droits des femmes entend mener maintenant une grande campagne pour que cette proposition de loi soit discutée dans les Assemblées parlementaires.

## **5 - Droit des femmes étrangères au séjour : une victoire de la mobilisation et de la solidarité !**

Communiqué : La loi du 20 novembre 2007 sur l'immigration - dont par ailleurs nous contestons certaines autres dispositions - prend enfin en considération les droits des femmes conjointes de Français ou conjointe d'étrangers entrées par le regroupement familial, si les violences ont entraîné la séparation AVANT LA DÉLIVRANCE DU PREMIER TITRE DE SÉJOUR. Ces violences, commises dans les premiers mois de la vie commune, alors que l'épouse n'avait encore pas de papiers ou seulement un récépissé, entraînaient un refus de la délivrance de la carte de séjour.

Les nouvelles dispositions (article 4 pour les conjoints entrés par le regroupement familial et article 15 pour les conjoints de Français) ajoutées dans le Code de l'entrée et du séjour des étrangers disent que « *le conjoint étranger se voit délivrer une carte vie privée et familiale* » si la rupture due à des violences a lieu avant la première délivrance du titre.

En outre, une formulation nouvelle (article 5 et article 16 de la loi) supprime l'expression « *à l'initiative de l'étranger* », qui donnait l'impression que les femmes « mises à la porte » ou « divorcées de force » par leur conjoint ne pouvaient pas bénéficier des dispositions sur le renouvellement des titres de séjour.

C'est un succès du à la mobilisation, aux contacts noués avec les députés et les sénateurs, à l'action sans relâche des associations qui ont défendu les droits de ces femmes.

C'est une lutte à poursuivre, il faut être vigilant-es sur l'application de ces dispositions par les préfectures et sur le traitement des demandes. Il ne faut pas que les préfectures exigent des preuves impossibles à fournir, voir même la condamnation du mari (on sait que même en portant plainte cela n'aboutit pas toujours à des condamnations). Il faut que toutes les femmes concernées voient leurs droits reconnus ! Il faut continuer pour cela l'action interassociative, l'action en réseau, l'échange d'informations et d'expériences, la solidarité !

*Ci dessous les articles de la loi :*

Article 4 : Le dernier alinéa de l'article L. 431-2 du même code est complété par une phrase ainsi rédigée : « *En cas de violence commise après l'arrivée en France du conjoint mais avant la première délivrance de la carte de séjour temporaire, le conjoint se voit délivrer, sauf si sa présence constitue une menace pour l'ordre public, une carte de séjour temporaire portant la mention "vie privée et familiale.* »

Article 5 : Dans le dernier alinéa de l'article L. 431-2 du même code, les mots : « *à l'initiative de l'étranger admis au séjour au titre du regroupement familial* », sont supprimés, et les mots : « *de son titre de séjour* » sont remplacés par les mots : « *du titre de séjour de l'étranger admis au séjour au titre du regroupement familial* ».

Article 15 : Le deuxième alinéa de l'article L. 313-12 du même code est complété par une phrase ainsi rédigée : « *En cas de violence commise après l'arrivée en France du conjoint étranger mais avant la première délivrance de la carte de séjour temporaire, le conjoint étranger se voit délivrer, sauf si sa présence constitue une menace pour l'ordre public, une carte de séjour temporaire portant la mention "vie privée et familiale.* »

Article 16 : Dans la seconde phrase de l'article L. 314-5-1 du même code, les mots : « à l'initiative de l'étranger » sont supprimés.

**RAJFIRE Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées, c/o Maison des femmes, 163 rue de Charenton, 75012 Paris, site internet : <http://rajfure.free.fr>, mail : [rajfure@wanadoo.fr](mailto:rajfure@wanadoo.fr)**

## **6 - L'avortement à l'étranger : Le droit au libre choix doit se conjuguer à l'europeenne !**

Depuis quelques temps, les cliniques de Barcelone, spécialisées dans l'interruption volontaire de grossesse, ont été prises d'assaut, perquisitionnées, et plusieurs membres du personnel arrêtées : chef d'accusation : pratiques illégales au regard de la loi espagnole\*. Or, si les établissements espagnols pratiquent les IVG jusqu'à 12 SG strictement, la Catalogne bénéficie d'un statut particulier et les cliniques privées étrangères qui s'y sont installées pratiquent des IVG pour répondre à la détresse des femmes hors délai dans leur pays.

Pour être en règle, ces cliniques prennent en compte le motif de détresse psychologique qui mettent en avant la menace de la santé de la mère (définition OMS\*\*) et de pratiquer des IVG de 13 SG à 22 semaines le plus souvent, et sans délai pour les situations dramatiques. La France peut également pratiquer les interruptions médicales de grossesse sans limite de délai (loi IMG) mais exclut la notion de difficultés psycho-sociales dans la définition de la santé de la mère.

Ces cliniques prennent en charge les situations des «clandestines» hors la loi des autres pays. En France, aujourd'hui encore, 3000 femmes environ sont dans cette situation de dépassement des délais légaux (12 semaines de grossesse) à sa simple demande. Pour quels motifs ? :

- rendez-vous donnés trop tardivement dans les hôpitaux et les mettant hors délai légal,
- refus de réaliser des IVG légales de 12 à 14 SG
- pas d'argent pour financer une "intervention gynécologique" (IMG non répertoriée),
- grossesse qui n'est pas une menace vitale, ou foetus non atteint d'une pathologie irrémédiable.

Ces femmes deviennent délinquantes si elles poursuivent leur projet d'avorter, parce qu'elles ont été violées, parce que leur couple s'est brisé, parce qu'elles ont été victimes d'une erreur de diagnostic, parce qu'elles ont été mal informées ou que le médecin a refusé de les orienter.

Aujourd'hui encore, la loi française n'est pas ou mal appliquée .... Alors, pour interrompre cette grossesse non voulue, elles partent à l'étranger et cette intervention leur coûte très cher et les met dans une situation qui renforce leur vulnérabilité.

Pourquoi en est-on arrivé là ? Hypocrisie des pays comme la France qui pourrait organiser la prise en compte des motifs de détresse psycho-sociales ! Hypocrisie des discours nationaux et européens sur l'égalité des hommes et des femmes ! Hypocrisie des pouvoirs politiques et parlementaires sur les droits des femmes !

Plutôt que de faire des cliniques barcelonaises les boucs émissaires des forces réactionnaires hostiles aux droits des femmes, il faut regarder en face la question du droit à l'avortement et y répondre au plus haut niveau, car on ne peut pas plus obliger une femme à avorter qu'on ne peut l'obliger à enfanter. La violence exercée est la même et les équipes qui acceptent de prendre en charge les exclues des lois nationales et leurs carences n'ont pas à en supporter les conséquences.

Nous leur assurons toute notre solidarité. Une grossesse impossible à poursuivre, seule la femme concernée peut en décider et tout projet de société qui prétend construire l'égalité entre les hommes et les femmes a la responsabilité de légiférer pour rendre ce droit imprescriptible.

L'Europe, qui a inscrit la promotion des droits des femmes dans ses résolutions, doit réfléchir de toute urgence à la mise en oeuvre d'une législation européenne pour le droit à l'avortement, s'appliquant à tout pays membre.

\* délai 12 SG, accordée pour motif de viol ou d'indication médicale vital sur autorisation médicale et sans remboursement

\*\*Extrait de l'article 11 de la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse

L'article L. 2213-1 du même code est ainsi rédigé : "Art. L. 2213-1. - L'interruption volontaire d'une grossesse peut, à toute époque, être pratiquée si deux médecins membres d'une équipe pluridisciplinaire attestent, après que cette équipe a rendu son avis consultatif, soit que la poursuite de la grossesse met en péril grave la santé de la femme, soit qu'il existe une forte probabilité que l'enfant à naître soit atteint d'une affection d'une particulière gravité reconnue comme incurable au moment du diagnostic... »

Paris, le 30 novembre 2007. CADAC, ANCIC, MFPPF.

## **COLLOQUES, DÉBATS, RÉUNIONS...**

### **7 - Lyon : « L'égalité Femmes/Hommes dans le développement »**

Le Conseil régional de Rhône-Alpes organise les lundi 10, mardi 11 et mercredi 12 décembre, dans différentes villes de la région et au Centre international de Lyon, une importante rencontre mondiale sur « La démocratie participative pour quel développement ? ».

Dans ce cadre, le mardi 11 décembre de 15h30 à 18h30, se tiendra l'agora sur le thème « L'égalité femmes/hommes dans le développement ». Ces participants sont des actrices et des acteurs de la région Rhône-Alpes et d'autres régions de France, des femmes et des hommes engagés dans des expériences de développement et de démocratie participative dans différentes régions du monde. Ils participent à cette Agora pour nous livrer leurs expériences et leurs évaluations, leurs questionnements dans la mise en oeuvre d'une approche démocratique qui prend en compte les rapports sociaux sexués. Cette agora partagera avec le public les paradoxes nouveaux que doivent surmonter les femmes et les hommes pour un développement plus humain, participatif, qualitatif, quels que soient leurs lieux de vie et leurs régions, en explorant des réponses pour une démocratie accélératrice de changements.

Une méthode pédagogique participative permettra au public de visualiser au fur et à mesure les idées clefs exprimées dans le débat et d'en valider la synthèse. Celle-ci contribuera aux conclusions de la Rencontre mondiale.

Parmi les invités du Conseil régional, nous aurons le plaisir d'échanger avec Fatma El Kory (Mauritanie), créatrice du premier site Internet « Maurifemme » évoquant la problématique de genre dans un pays désertique confronté à la grande pauvreté et à une démocratie naissante ; Myriam Novré (Brésil), co-coordinatrice internationale de la Marche Mondiale des Femmes ; Patrick Savidan (France) président de l'Observatoire des inégalités ; Nicole Grenier (Québec) syndicaliste féministe, engagée dans les contrées de la Gaspésie pour la démocratie participative ; Vincent Berthet (France) Directeur de la revue Economie et humanisme ; Geena Kumari Thankappan Pillai (Inde), avocate, habitante de la région du Kérala, engagée pour la démocratie participative et les droits des femmes ; Oumou Touré,(Mali) animatrice de la coordination des associations et ONG de femmes ; Max-Jean Xins, chercheur au CNRS.

D'autres personnalités internationales, nationales et régionales, des citoyens et citoyennes experts du quotidien sont annoncés et prendront une place toute aussi importante dans le public.

Sans présumer du débat qui s'engagera, nous soulevons d'ores et déjà quelques idées. Tout en gardant à l'esprit les discriminations récurrentes auxquelles sont confrontées les femmes parce qu'elles sont des femmes, aux graves reculs engendrés notamment par les guerres, le pillage des richesses, tout comme la domination masculine légitimée par les Etats, nous nous intéresserons particulièrement aux idées naissantes, aux formes d'organisations nouvelles, aux pratiques démocratiques qui bousculent les certitudes.

Les femmes sont devenues des initiatrices dynamiques de transformations sociales. Elles ne veulent plus seulement cultiver les terres et produire 80 % des aliments des pays pauvres, elles parlent du droit à la souveraineté alimentaire. Elles ne veulent plus seulement transmettre les savoirs, elles veulent aussi les créer. Elles ne veulent plus seulement assumer leurs responsabilités qui se sont

vues renforcées par la mise en oeuvre des politiques de micro-crédits mais veulent partager les pouvoirs.

A la lumière de ces changements, nous interrogerons le développement lui-même et les expériences de démocratie participative sous l'angle pertinent des rapports sociaux sexués : Quand la démocratie participative reste patriarcale, peut-elle contribuer à un développement humain et égalitaire ? Comment mettre en place des stratégies communes aux hommes et aux femmes pour innover et réussir ensemble ? L'engagement contre le fléau des violences sexistes est devenu pour cela une condition incontournable. Que proposons-nous aux conclusions de la Rencontre mondiale pour ses suites ?

Nous évoquerons le besoin d'une culture de l'égalité et des libertés, les battements du cœur de la démocratie. Cette agora invitera à construire sur place des projets d'avenirs solidaires afin que perdurent les échanges.

*Possibilités pour les associations à l'entrée de l'Agora*

- Expositions, dépôt de documents libres et gratuits, textes de références en rapport avec la thématique, présentation de films, clips sous forme CD en accueil à l'Agora,...
- Toute expression autre que la parole (projection d'images, chant, intervention instrumentale, expression brève corporelle.....) sont possibles à débattre avec la coordinatrice.

*Inscription indispensable et gratuite sur le site « democratie2007» ci-dessus référencé. Contact coordination : [Sylvie.jan@free.fr](mailto:Sylvie.jan@free.fr), + 33 67 15 67 996*

## **8 - Femmes en migration : Images et réalités**

De 14h à 18h, Mairie du 10<sup>ème</sup>, 72, rue du Fg St Martin , 75010 Paris, Métro : Château d'eau - Jacques Bonsergent- Gare de l'Est

Contraintes ou/et ayant « choisi », des millions de femmes sont en mouvement entre continents et pays, sous les effets conjugués des guerres, de la mondialisation libérale et les crises socio-économique qu'elle provoque et des régimes autoritaires.

En Europe et plus particulièrement en France, les images véhiculées par les médias et les politiques sur les femmes migrantes oscillent encore entre stigmatisation, stéréotype et marginalisation, qui sont loin de refléter les réalités et les combats de ces femmes au quotidien. Quel est l'envers du décor ? Quelle est la réalité ? Quels sont ces combats ?

*Programme*

1ère Partie - Projection - Nouria Ouali, Enseignante à l'Université Libre de Bruxelles et Directrice du Groupe d'études et de recherches "Genre et Migration"

2ème Partie : - Sabah Chaib, sociologue et consultante - Pierrette Rita Soumbou, Déléguée générale Réactives, Réseau d'activités d'économie solidaire - Fatima Mazari, Présidente de l'Atelier de Rubens Théâtre et Handicap Paroles de Femmes, Expressions des Minorités ( Marseilles) - M. Chansamone Voravone, Président (ou son représentant) du Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM)

*Rencontre organisée par : L'Agence pour le Développement de l'Economie Locale (ADEL), Amnesty International (Commission Femmes), Association des Tunisiens en France (ATF), La Ligue des Femmes pour la Paix et la Liberté (LIFPL, Section Française)*

## **9 - Rencontre débat : " Les arabes, les femmes, la liberté"**

Citoyennes des Deux Rives (membre du réseau FCR) a le plaisir de vous inviter à une table ronde autour du livre de Sophie Bessis : Les arabes, les femmes, la liberté (Albin Michel septembre 2007, le vendredi 7 décembre à 18h30 à l'AGECA, 177 rue de Charonne 75011 Paris, Métro : Alexandre Dumas ou Charonne

En présence de l'auteur et de Souhayr Belhassen, Présidente de la FIDH. Modératrice Salwa BEN ABDA. Participantes : Amel BEN ABA Enseignante, Cofondatrice du Club féministe Tahar El HADAD, Nahla CHAHAL, Professeure de sociologie politique...

*Mot de l'éditeur* : Où est passé l'héritage réformiste qui, du Caire au début du XXe siècle à Bourguiba en 1956 promulguant une loi qui dévoilait les femmes leur donnant la liberté de se marier et de divorcer, a permis d'espérer qu'enfin l'égalité, si elle n'entrait pas tout à fait dans les esprits, verrait enfin le jour au XXIe ? Force est de constater qu'il y a régression certaine, parfois sujexion volontaire à ce hijab réclamé par certaines comme signe de liberté et de foi. Mais pourquoi les femmes qui se sont émancipées d'un point de vue économique acceptent-elles, au nom de la tradition, d'être toujours inférieures d'un point de vue pénal et sociétal.

Comme le dit l'auteur, il n'y a pas de sens à l'histoire et il est inutile d'opposer une modernité à une tradition. Les islamistes sont modernes, voire post-modernes, utilisent tous les canaux de la mondialisation, se sont construits sur les cendres des idéologies séculières du XXe siècle, et valorisent le concept d'identité. L'identité religieuse est justement la prison des femmes qui court-circuite toute idée d'égalité, et à fortiori de laïcité. Puisqu'on les renvoie à une origine fantasmée et sacrée, à un corpus fermé il y a des siècles dont, en tant que croyantes, elles ne peuvent s'échapper

*Merci de vous inscrire à cette adresse email : [femmesmed@yahoo.fr](mailto:femmesmed@yahoo.fr)*

## **10 - Colloque "Femme Création Handicap"**

L'association "Femmes pour le dire, Femmes pour Agir" est heureuse de vous inviter à son troisième forum national parrainé par Nicoletta, avec comme invitée d'honneur : Sandrine Bonnaire, le mardi 11 décembre à l'espace Condorcet de la Cité des Sciences de La Villette à Paris sur le thème "Femme Création Handicap".

La participation au forum est libre ; S inscrire car le nombre de places est limité : Soit par mail à : [fdfa.asso@free.fr](mailto:fdfa.asso@free.fr) ou par téléphone au 01 45 66 63 97 ou au 01 43 06 25 22. Ou par courrier à : Femmes pour le dire, Femmes pour agir, rue Emile Duclaux, 75015 ^ Paris Tél. 01 45 66 63 97

## **11 - 14 décembre, rencontre avec Wassyla Tamzali**

Vendredi 14 décembre à 19h (attention : rencontre initialement annoncée le 7 décembre) : rencontre avec Wassyla Tamzali pour la publication de son récit "Une éducation algérienne. De la révolution à la décennie noire" (Gallimard) à la librairie Violette and co, 102 rue de Charonne, 75011 Paris, M° Charonne ou Faidherbe-Chaligny. Wassyla Tamzali a été avocate à Alger pendant dix ans. Elle a ensuite dirigé pendant vingt ans le programme sur la condition des femmes à l'Unesco et, retournée à Alger, elle continue à mener entre autres combats ceux pour l'égalité des femmes et la laïcité. Issue d'une famille de notables algériens, elle a une enfance heureuse qui est ensuite brutalement marquée par l'assassinat de son père, proche du FLN, par une jeune recrue de ce même FLN en 1957. Elle embrasse les idéaux de l'Algérie nouvelle, puis ce sont les années de désillusion et la montée de l'idéologie islamiste. L'auteure par son témoignage rend compte de la réalité complexe d'un pan de l'Histoire de l'Algérie.

## **FILMS, LIVRES, SORTIES....**

**12 - Parution du livre : « Contre les jouets sexistes »** Editions L'Echappée, nov 2007, contact édition : mail : [lechappee@no-log.org](mailto:lechappee@no-log.org)

## **13 - Revues**

Travail, genre et société 18/2007 : Formation et orientation : l'empreinte du genre.

ProChoix n°41 : Laïcité : ne pas se tromper de combat.

Nouvelles questions féministes vol. 26 n°3 : Parité linguistique